Bureau du Volontariat

Arrêté Conjoint du 15 novembre 2010.

Nº 2010_219.3

OBJET:

volentaines t

Relatif à la radiation de Monsieur Steven LEDOUX en qualité d'Infirmier de sapeur-pompier volontaire au Centre d'Incendie et de Secours de Briancon.

LE PREFET DES HAUTES-ALPES

Chevalier de la Légion d'Honneur. Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- le Code Général des Collectivités Territoriales :
- la loi nº 96-370 du 03 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers;
- VU la loi nº 2004-811 du 13 août 2004 relative modifiée, à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux * sapeūrs-pompiers volontaires ; = * * *
- l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes à compter du Î^{er} janvier 1990 ;

CONSIDERANT la demande de démission de l'intéressé.

ARRETENT

ARTICLE 1: Monsieur Steven LEDOUX, Infirmier de sapeur-pompier volontaire au Centre d'Incendie et de Secours de Briançon, est radié du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes à compter du 27 octobre 2010.

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration, du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le Préfet

Raymond MARIGNE

Nicolas CHAPUIS





SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES

HAUTES-ALPES

Statuts et Management

Arrêté Conjoint du 18 novembre 2010

Nº 2010-322-4

OBJET : Suspension d'engagement de Monsieur Marc ZECCONI, Médecin-commandant de sapeur-pompier volontaire, au Centre d'Incendie et de Secours du Valgaudemard

LE PREFET DES HAUTES-ALPES

Chevalier de la Légion d'Honneur. Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- le Code Général des Collectivités Territoriales :
- la loi nº 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- la loi nº 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile:
- le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires, et notamment l'article 38 ;
- l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1er janvier 1990;
- CONSIDERANT la demande de suspension du Médecin-commandant Marc ZECCONI, du fait qu'il se présente aux élections cantonales, l'avis du Médecin-chef et l'avis du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours :
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETENT

ARTICLE 1: Monsieur Marc ZECCONI

Médecin-commandant de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des

sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, Centre d'Incendie et de Secours du Valgaudemard, est suspendu temporairement à compter du

9 novembre 2010.

ARTICLE 2:

Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel, le Tribunal Administratif de Marseille peut-être saisi par voie de recours formée contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3:

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours signé

Le Préfet

signé Nicolas CHAPUIS

Raymond MARIGNE

Statuts et Management

Arrêté Conjoint du 30 novembre 206.

Nº 2010.334 8

OBJET: Nomination de Monsieur Christian VERCOUTRE, Adjoint au Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours d'Embrun, en qualité de Lieutenant de sapeur-pompier volontaire.

> LE PREFET DES HAUTES-ALPES Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Service Départemental d'Incendie et de Secours Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU la loi nº 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers;
- VU la loi nº 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la Sécurité Civile;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et notamment son article 21;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1^{et} janvier 1990;
- VU la nomination de Monsieur Christian VERCOUTRE au grade d'Adjudant-chef en date du 1^{er} janvier 2010;
- VU le diplôme de l'ENSOSP relatif à la formation initiale des Lieutenants de sapeurs-pompiers volontaires;
- VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 24 novembre 2010 ;
- SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

ARRETENT

ARTICLE 1:

Monsieur Christian VERCOUTRE est promu au grade de Lieutenant de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, Centre d'Incendie et de Secours d'Embrun à compter du 1^{er} décembre 2010.

ARTICLE 2

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental

d'Incendie et de Secours

Raymond MARIGNE

Le Préfet

Si dine Nicolas CHAPUIS



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

Statuts et Management

Arrêté Conjoint du 30 novembre 2010

N° 2010-334-15

OBJET: Nomination de Monsieur Christophe BOUJOT, en qualité de Lieutenant de sapeur-pompier volontaire, Centre d'Incendie et de Secours de Gap,

LE PREFET DES HAUTES-ALPES

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Service Départemental d'Incendie et de Secours Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi nº 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers;
- VU la loi nº 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile :
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et notamment son article 21;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} janvier 1990;
- VU la nomination de Monsieur Christophe BOUJOT au grade d'Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire en date du 1^{er} octobre 2007;
- VU le diplôme de l'ENSOSP relatif à la formation initiale des Lieutenants de sapeurs-pompiers volontaires;
- VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes en date du 24 novembre 2010;
- SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours :

ARRETENT

ARTICLE 1er: Monsieur Christophe BOUJOT, est nommé Lieutenant de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, Centre d'Incendie et de Secours de Gap, à compter du 1er décembre 2010.

ARTICLE 2: Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours Le Préfet

signé

signé

Ç



Statuts et Management

Arrêté Conjoint du 30 novembre 2010

N° 2010-334-16

OBJET: Nomination de Monsieur Laurent MOURRE, Adjoint au Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours d'Aspres-sur-Buëch, en qualité de Lieutenant de sapeur-pompier volontaire

LE PREFET DES HAUTES-ALPES

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Service Départemental d'Incendie et de Secours Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers;
- VU la loi nº 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et notamment son article 21;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1st janvier 1990;
- VU la nomination de Monsieur Laurent MOURRE au grade d'Adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire en date du 1^{er} décembre 2008;
- VU le diplôme de l'ENSOSP relatif à la formation initiale des Lieutenants de sapeurs-pompiers volontaires;
- VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes en date du 24 novembre 2010;
- SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETENT

ARTICLE 1er: Monsieur Laurent MOURRE, Adjoint au Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours d'Aspres-sur-Buëch, est nommé Lieutenant de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, Centre d'Incendie et de Secours d'Aspres-sur-Buëch, à compter du 1er décembre 2010.

ARTICLE 2: Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours Le Préfet

signė Raymond MARIGNE <u>)</u> 20

signé Nicolas CHAPUIS

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

Statuts et Management

Arrêté Conjoint du 30 November 2010.

N° 2010_334_17

OBJET: Renouvellement d'engagement quinquennal de Monsieur Jean-Richard SANTELLI, Médecin-capitaine de sapeur-pompier volontaire

> LE PREFET DES HAUTES-ALPES Chevalier de la Légion d'Honneur,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales :

'U la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers;

VU la loi nº 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et notamment l'article 8;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1er janvier 1990 :

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 22 mars 2010, relative à la perception de vacations par les sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre des gardes et des actions de formation;

volontaires du Service Départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service Départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes en date du 19 juin 2009;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

ARRETENT

- ARTICLE 1: L'engagement de Monsieur Jean-Richard SANTELLI, Médecin-capitaine de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, Centre d'Incendie et de Secours de Rosans est renouvelé à compter du 1er décembre 2010 jusqu'au 30 novembre 2015.
- ARTICLE 2 : Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel, le Tribunal Administratif de Marseille peut-être saisi par voie de recours formée contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours Le Préfet

Sid Nd Raymond MARIGNE

130

Nicolas CHAPUIS



SERVICE DEPARTEMENT'AL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES Statut et Management

Arrêté Conjoint du 30 novembre 2010

N° 2010-334-18

OBJET : Cessation de fonctions du Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Serres exercées par le Lieutenant Gérard MASTRAPASQUA

LE PREFET DES HAUTES-ALPES

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi nº 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile;
- VU le décret nº 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} janvier 1990;
- VU l'arrêté préfectoral n°121 en date du 29 janvier 1997 relatif à la nomination de Monsieur Gérard MASTRAPASQUA responsable du Centre d'Incendie et de Secours de Serres;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETENT

ARTICLE 1: Il est mis fin aux fonctions de Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Serres exercées par Monsieur Gérard MASTRAPASQUA, Lieutenant de sapeur-pompier volontaire, à compter du 18 décembre 2010.

ARTICLE 2: Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration

Le Préfet

signé

signé

Raymond MARIGNE

NZN

Nicolas CHAPUIS



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

Statuts et Management Arrêté Conjoint du 30 novembre 2010

Nº 2010-334-19

OBJET:

Honorariat de Monsieur Gérard MASTRAPASQUA Lieutenant de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des Hautes-Alpes

LE PREFET DES HAUTES-ALPES

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi nº 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers;
- /U la loi nº 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la Sécurité Civile;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires et notamment l'article 51;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} janvier 1990;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2973 du 23 novembre 2000 relatif à la nomination au grade de Lieutenant de sapeur-pompier volontaire de Monsieur Gérard MASTRAPASQUA;
- /U l'arrêté préfectoral relatif à la cessation de fonction de Monsieur Gérard MASTRAPASQUA, Lieutenant de sapeur-pompier volontaire;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETENT

ARTICLE 1er: Monsieur Gérard MASTRAPASQUA, est nommé Capitaine honoraire de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental

des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, à compter du

18 décembre 2010.

ARTICLE 2: Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la

Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie

Le Préfet

signé

signé

Raymond MARIGNE

Nicolas CHAPUIS



Statuts et Management

Arrêté Conjoint du 30 novembre 2010

N° 2010-334-20

OBJET: Nomination de Monsieur Peter LUCK, Adjudant de sapeur-pompier volontaire, en qualité de Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Serres

LE PREFET DES HAUTES-ALPES

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Service départemental d'Incendie et de secours des Hautes-Alpes Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers;
- VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile :
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifiée, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires :
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1^{et} janvier 1990;
- VU l'arrêté préfectoral relatif à la cessation de fonction du Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Serres exercée par le Lieutenant Gérard MASTRAPASQUA;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

ARRETENT

- ARTICLE 1: Monsieur Peter LUCK, Adjudant de sapeur-pompier volontaire au Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes, est nommé Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Serres, à compter du 18 décembre 2010.
- ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration

Le Préfet

signé

signe

Raymond MARIGNE

ટેહા

Nicolas CHAPUIS



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

Statut et Management

Arrêté Conjoint du 30 novembre 2010

N° 2010-334-21

OBJET:

Cessation de fonction d'adjoint au Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Serres exercée par l'Adjudant-chef Georges VILLE

LE PREFET DES HAUTES-ALPES

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Service départemental d'Incendie et de secours des Hautes-Alpes Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales :
- VU la loi nº 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile;
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1er janvier 1990;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008-135-5 du 14 mai 2008 nommant Monsieur Georges VILLE, Adjoint au Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Serres;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETENT

- ARTICLE 1: A compter du 18 décembre 2010, il est mis fin aux fonctions d'Adjoint au Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Serres exercées par Monsieur Georges VILLE, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires.
- ARTICLE 2: Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'Administration

Le Préfet

signé

signé

Raymond MARIGNE

Nicolas CHAPUIS

131



Statuts et Management

Arrêté Conjoint du 30 novembre 2010

N° 2010-334-22

OBJET: Nomination de Monsieur François RENNESSON, Sergent-chef de sapeur-pompier volontaire, en qualité d'Adjoint au Chef de Centre du Centre d'Incendie et de secours de Serres

LE PREFET DES HAUTES-ALPES

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Service d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi nº 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- VU la loi nº 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile :
- VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 1990 modifié, portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes à compter du 1° janvier 1990 ;
- VU l'arrêté préfectoral relatif à la cessation de fonction d'Adjoint au Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Serres de Monsieur Georges VILLE, Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETENT

- ARTICLE 1: Monsieur François RENNESSON, Sergent-chef de sapeur-pompier volontaire est nommé Adjoint au Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Serres à compter du 18 décembre 2010.
- ARTICLE 2: Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture,

Le Président du Conseil d'Administration

Le Préfet

signé

signé

Raymond MARIGNE



Nicolas CHAPUIS

	1	
		·